

Elections/désignations éco-délégués

Année 2024-2025



Elections



OU

les élèves se désignent eux-mêmes (aux pp de voir : cf PV d'élection)

Par classe : 1 à 2 éco-délégués (on ne considère que les classes pas les groupes)

Nombre illimité d'Eco-volontaires (si beaucoup d'élèves motivés)

→ Tout élève du collège est susceptible de faire des activités EDD au collège mais pour répondre aux normes ministérielles et académiques, il faut une liste officielle d'éco-délégués (d'où la nécessité des élections).

Pour procéder à l'élection :

1/ Passer la **vidéo** explicative (3 min 30) : TOUT EST EXPLIQUE DEDANS

2/ Remplir le PV de l'élection/désignation

3/ Rendre le PV à la vie scolaire

Vidéo : télécharger sur le lien drive :

https://drive.google.com/file/d/1_yFeZivSjGQ8SDFddzml92Xm4bzEs8b7/view?usp=sharing

Feuille PV de l'élection
(dans votre casier) + fil de discussion pronote



Elections eco-délégués_24-25



Foire aux questions pour l'élections :

Question/Problème	Solution
Comment motiver les élèves ?	Eco-délégué = pas de travail en plus, activités ludiques sur l'edt, participation à des sorties (festival image sous-marine, fête de la nature).
Que faire quand personne ne veut être éco-délégué dans la classe ?	Le pp désigne un délégué de la classe (mais à éviter)
Comment faire pour les groupes de 6 ^e ?	Pour l'élection on considère la classe et pas les groupes.
Pour les classes avec des groupes, est ce qu'il faut un éco-délégué par groupe ?	Non, pas nécessairement, les éco-délégués peuvent être dans le même groupe.
J'ai 10 élèves qui veulent être éco-délégués, comment faire ?	2 élèves : eco-délégués 8 autres élèves : éco-volontaires



Foire aux questions pour les activités des éco-délégués :

Question/Problème	Solution
Je ne suis ni éco-délégué ni éco-volontaire, est ce que je peux faire les activités ?	Oui mais tu ne participeras pas aux sorties.
Je ne peux presque jamais faire les activités car mon edt ne correspond jamais aux heures où il y a des activités EDD.	Si tu es éco-délégué ou éco-volontaire, tu participeras aux réunions de formation et aux sorties quand même.
Je ne veux plus être éco-délégué est ce que je peux changer d'avis ?	non
Est-ce que je peux devenir éco-volontaire en cours d'année ?	Oui, tu pourras quand même participer aux activités durant la semaine au collège.

Pour toute information, question, s'adresser à : **Référent Développement durable au collège Bouéni M'Titi :**
Mme BAR Aileen (salle 60 ou laboratoire de sciences entre la salle 61 et 62)

Aileen.Bar@ac-mayotte.fr